

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- ▶ La bataille de Poitiers
- ▶ Le sacrifice suprême
- ▶ Left or right ?



Enseignement militaire supérieur Air



Intérieur du dôme de la mosquée de Cordoue.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Bernard Dartaguiette

Rédacteur en chef :
Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
Cne Safya Chodkiewicz

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Av1 Antoine-David Da Silva
Manteigas

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales - Géopolitique

La Corne de l'Afrique..... 2

Économie

L'Allemagne, un modèle économique ? 4

Stratégie de sécurité

La Finlande et sa politique de sécurité et de défense .. 6

Philosophie

La légitimité..... 8

Espace

La création de l'Agence spatiale
européenne..... 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'armée de l'Air de l'armistice 12

Droit et institutions

Le plan social..... 14

Sciences

Les mathématiques arabes 16

Histoire

La bataille de Poitiers..... 18

Pensée politique

Le socialisme..... 20

Éthique

Le sacrifice suprême..... 22

La bibliothèque essentielle

Perceval ou le Conte du Graal..... 24

Arts

Cordoue et l'Alhambra de Grenade 26

English Corner

Left or right?..... 28

La Corne de l’Afrique

Péninsule engoncée entre l’océan Indien et la mer Rouge, la « Corne de l’Afrique », en référence au célèbre appendice nasal du rhinocéros, regroupe communément l’Éthiopie, l’Érythrée, la Somalie et Djibouti. Les tenants anglo-saxons de la géopolitique ajoutent volontiers l’Ouganda, le Kenya, voire le Soudan, dans leur « *Horn of Africa* ». Au cœur de cet ensemble de plus de 100 millions d’habitants, l’Éthiopie fait figure de puissance démographique avec presque 90 millions d’individus. Longtemps assimilée à une zone de misère et de conflits, notamment durant la Guerre froide, aujourd’hui associée à la piraterie maritime, la Corne de l’Afrique constitue l’une des zones de risques parmi les plus complexes du monde. L’attentat du 25 mai 2014, à Djibouti, rappelle la fragilité de l’équilibre de cette région menacée par le terrorisme islamiste. Plusieurs géographes parlent même d’« États effondrés » pour désigner les pays de la Corne.

1. L’esprit d’indépendance

Une histoire mouvementée

Les liens commerciaux avec la péninsule Arabique, et notamment le Yémen, sont plurimillénaires. On y échange depuis l’époque antique des denrées de luxe comme l’encens, l’or et plus tard le tabac. Les ports de la région y sont actifs jusqu’à l’expansion arabe qui s’en sert comme point d’appui à l’islamisation de l’Afrique noire dès le VIII^e siècle. La Corne de l’Afrique est l’objet, comme l’ensemble du continent, de convoitises de la part des Français, des Anglais mais aussi des Italiens, qui encouragent la colonisation de ces espaces. La spécificité de cet espace tient dans la faiblesse de l’emprise coloniale et témoigne d’une relative autonomie face à l’influence occidentale. Dans les années 1950, des tensions se font jour entre les groupes marxistes qui parviennent au pouvoir en Éthiopie et les factions nationalistes. À la fin des années 1980, la Somalie devient le théâtre d’une violente guerre civile qui voit l’intervention américaine se solder par un échec sous l’ère Clinton. Le pays est morcelé tandis que l’Éthiopie s’invite dans le conflit en 2006. La situation des zones périphériques du pays n’est aujourd’hui pas stabilisée.

Une situation humanitaire critique

La succession de sécheresses depuis près de vingt ans associée à une gestion politique calamiteuse des ressources du pays ont plongé la Somalie et l’Éthiopie dans un état de catastrophe humanitaire sans précédent.

On y trouve les taux de mortalité infantile parmi les plus élevés du monde. Aujourd'hui, la Somalie a vu un quart de sa population déplacée au cours des années, souvent vers le Kenya ou l'Éthiopie. L'insécurité chronique de ces régions auxquelles se surimposent des conflits de types ethniques et religieux rend la situation intenable. Le Haut-Commissariat aux réfugiés doit faire face aux difficultés d'accessibilité aux soins et à l'eau. La famine frappe ces pays depuis la fin des années 1960 avec une récurrence qui inquiète les organisations humanitaires. Les appels aux dons, la mobilisation politico-médiatique depuis les années 1980 comme les engagements des organisations non gouvernementales n'ont pas encore permis d'éradiquer ce fléau.

2. L'une des principales zones à risques

Un espace sensible

La piraterie maritime est devenue l'un des nouveaux fléaux de la région. Depuis plusieurs années, les opérations *Atalante* et *Nestor* sont menées, depuis Djibouti, avec les forces de l'Union européenne, pour lutter contre la piraterie dans l'océan Indien et le golfe d'Aden. L'Union européenne, en premier, les Nations unies ensuite, ont mis en place un corridor permettant aux navires marchands d'évoluer en convoi.

Plusieurs religions s'y côtoient : animistes, musulmans, protestants, chrétiens y sont nombreux. Les tensions interreligieuses sont anciennes mais se sont accélérées, notamment en Éthiopie : chrétiens et musulmans s'y affrontent depuis le XIX^e siècle. De nombreux chrétiens ont été ainsi réduits à la famine et à l'exil. Depuis une dizaine d'années, la prolifération des groupes terroristes islamistes mobilise l'attention des puissances occidentales. Les États de la Corne tentent de mener une action coordonnée contre ces groupes à l'instar des chabab somaliens suspectés d'être à l'origine de l'attentat du 25 mai. Français et Américains apportent une aide militaire et logistique qui permet de lancer des opérations antiterroristes dans les pays limitrophes voire plus éloignés, comme au Yémen.

Les grandes puissances mondiales jettent un regard attentif sur les axes de circulation et de trafic à l'intersection de la péninsule Arabique et de l'océan Indien. Djibouti, ancienne colonie française, abrite aujourd'hui plusieurs bases militaires, notamment française et américaine, qui permettent de contrôler l'entrée du golfe d'Aden. Aujourd'hui, les pays de la Corne cherchent du côté de la Ligue arabe des appuis pour s'affranchir de l'aide occidentale et ouvrir le chemin à la restauration d'une puissance éthiopienne passée.

L'Allemagne, un modèle économique ?

L'économie allemande, première d'Europe depuis plusieurs décennies, est citée en exemple par bon nombre de dirigeants politiques. Il faut dire que ce pays cumule les bons points : un commerce extérieur florissant, un déficit budgétaire maîtrisé et un chômage contenu. Cependant, certains s'interrogent sur la réalité de ce modèle économique.

Le capitalisme rhénan

En 1870, alors que l'on célèbre l'unification de l'empire allemand, Bismarck, premier chancelier du *Reich*, introduit des lois sociales dans son pays afin d'éviter le développement de mouvements sociaux influencés par la pensée de Marx. Cette nouvelle forme de capitalisme, dit rhénan, propose ainsi aux ouvriers une garantie salariale et une formation continue. Cette nouvelle vision économique, contrairement au capitalisme anglo-saxon, prône une certaine indépendance vis-à-vis des marchés financiers pour financer les entreprises. Celles-ci recherchent des capitaux auprès des banques régionales ou par l'autofinancement. À travers ce mode de financement, les entreprises privilégient une politique de long terme à partir du développement et de l'apprentissage sur la recherche de bénéfices immédiats et de spéculations à court terme.

Les syndicats préfèrent le dialogue pour limiter les conflits et évitent ainsi l'intervention de l'État. En contrepartie de cette docilité syndicale, les ouvriers bénéficient d'une importante couverture sociale et participent au projet d'entreprise.

La première économie d'Europe

Depuis 2007, l'Allemagne est devenue la quatrième puissance économique mondiale et la première d'Europe. Elle compte ainsi plus de 335 000 entreprises exportatrices qui produisent un excédent commercial de plus de 150 milliards d'euros. L'Allemagne maintient aussi 21 % de taux d'emploi industriel contre 11 % en France. Les produits allemands bénéficient d'une solide réputation de solidité et de sérieux dans la fabrication. Ils s'opposent, parfois de façon caricaturale, aux produits *made in China*. Ce sont majoritairement des produits d'équipements à haute valeur ajoutée :

automobiles, machines-outils et produits chimiques. L'industrie automobile allemande, qui fournit plus de 40 % des exportations du pays, est ainsi devenue le troisième constructeur mondial. En 2013, après avoir engrangé des bénéfices record de 21 milliards d'euros, le groupe Volkswagen propose une prime de 7 200 euros à ses 100 000 ouvriers allemands.

Cette vitalité économique lui vaut de conserver une notation AAA par les agences de notation et d'annoncer des perspectives de croissance optimistes pour 2014 (croissance du PIB en forte hausse de 0,8 % au premier trimestre) soutenue par la consommation.

Un modèle ?

Lors de la crise de 2008, certains économistes dénoncent la méthode légale, mais peu éthique, de l'Allemagne de comptabilisation des sommes allouées pour relancer l'économie et le secteur bancaire. Ainsi, un fond spécial, le *Sondervermögen*, a été mis en place sans être comptabilisé dans les déficits publics alors qu'il contribue à augmenter la dette.

De plus, certains en Allemagne dénoncent les *lois Hartz* qui réduisent à un an la durée des indemnités de chômage et instaurent les « jobs à 1 euro ». En effet, depuis 2003, le gouvernement Schröder peut obliger un chômeur, s'il ne veut pas perdre ses allocations, à travailler pour un euro de l'heure à des travaux d'intérêt public (voirie, œuvre sociales) En 2012, plus de 7 millions d'Allemands sont concernés par ces mesures. Mais « *parler de jobs à 1 euro n'est pas correct* », affirme le ministère allemand du Travail. « *La somme versée n'est pas un salaire, mais une compensation pour dépenses supplémentaires, par exemple pour payer la carte de transport afin de se rendre sur le lieu de l'emploi. Le salaire, c'est l'indemnité perçue par les bénéficiaires de l'aide sociale* ». Selon le même ministère, cette mesure favorise le retour des chômeurs à la vie professionnelle.

Enfin, les groupes industriels allemands n'hésitent pas à délocaliser leur production dans des pays limitrophes d'Europe de l'Est où la main-d'œuvre est bon marché pour exporter ensuite les produits à l'Ouest.

La Finlande et sa politique de sécurité et de défense

D'abord sous domination suédoise, la Finlande connaît ensuite ses premiers conflits avec la Russie, dont elle devient un grand-duché autonome en 1809, pour obtenir son indépendance en 1917, au terme d'une guerre civile. Durant la seconde guerre mondiale, elle entre à nouveau en conflit avec les Soviétiques, lors de la guerre d'Hiver (1939-40) puis de la guerre de Continuation (1941-44), et subit durant la Guerre froide une sorte de tutelle soviétique, appelée « finlandisation ». Cette histoire particulière, en lien avec la Russie, explique en partie la conception finlandaise actuelle de la sécurité et de la défense dont le non-alignement est l'un des fondements.

Après la seconde guerre mondiale, la Finlande adopte une position de neutralité en concluant avec l'Union soviétique le « traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle » (1948-1991). Sa politique étrangère est alors extrêmement restreinte même si le pays participe aux missions de l'ONU. Le 1^{er} août 1975, les « accords d'Helsinki » marquent un tournant dans l'histoire de l'Europe, conférant à la Finlande un rôle charnière. Ils fixent les règles en matière de droits de l'Homme, menées aujourd'hui au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En 1991, après la chute de l'Union soviétique, elle décide de revoir l'orientation de sa politique de sécurité et de défense et de réévaluer les menaces et les risques liés à la Russie. Abandonnant le principe de neutralité, elle mène alors une stratégie de coopération qui l'engage pleinement dans la gestion internationale des crises, même si elle se refuse à toute participation à des alliances militaires. En 1995, en proie à une grave crise économique et craignant l'imprévisibilité russe, elle intègre l'Union européenne et consolide, dans ce cadre, ses relations avec les pays de l'Europe du Nord. La « dimension nordique » (1998-2006) intensifie alors sa coopération avec les pays de la mer Baltique et réorganise les relations avec la Russie. En 2009, la Coopération nordique de défense (NORDEFECO) vient renforcer sa collaboration avec les pays de l'Europe du Nord (Suède, Norvège...), dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle stratégie avec la Russie et les Pays baltes. Actrice de la construction européenne, elle coopère militairement avec l'Union, notamment à travers les groupes tactiques (*battlegroups*).

Si la présidente de la République finlandaise, Madame Tarja Halonen, refuse l'adhésion de la Finlande à l'OTAN, ce thème sera certainement central lors des élections parlementaires du printemps 2011. En effet, depuis 1994 et la conclusion du Partenariat pour la paix (PPP) conçu pour développer et améliorer l'interopérabilité entre les forces finlandaises et celles de l'OTAN, la Finlande œuvre au sein des opérations de l'Organisation, sans en être membre. Elle s'investit dans les missions communes telles que la sécurité et le maintien de la paix, la gestion des crises ou la mise en place des plans civils d'urgence. Ainsi, des militaires et des civils sont déployés avec les forces de l'OTAN dans des missions internationales, que ce soit en Afghanistan (FIAS, EUPOL, ISAF) – où des experts participent à la formation de l'armée afghane –, au Kosovo (KFOR, EULEX), au Tchad, en Géorgie ou au Proche-Orient⁽¹⁾.

Les partisans de l'adhésion à l'OTAN voient avant tout les bénéfices d'une collaboration militaire sur les plans de l'économie, de la synergie, de l'acquisition de matériel, de l'échange d'informations et de la sécurité. La hiérarchie militaire y entrevoit, elle, la possibilité d'obtenir une armée de défense crédible et projetable au sein des opérations multinationales. Mais aujourd'hui le pays fonctionne encore selon un modèle traditionnel, celui d'une défense territoriale autonome⁽²⁾, rendue possible grâce au service militaire obligatoire qui la dote d'une importante force de mobilisation⁽³⁾. Attachée à ce modèle – et à la notion de non-alignement – autant que la population finlandaise, sceptique aux alliances depuis l'expérience de la seconde guerre mondiale (défavorable à 69 %), la classe politique s'oppose globalement à cette adhésion, aussi parce qu'elle souhaite ménager la Russie, récalcitrante à l'entrée de la Finlande dans l'OTAN.

Le Livre blanc de la « politique de sécurité et de défense finlandaise », publié en février 2009, évoque la nécessité d'associer une défense nationale « crédible » à une gestion intégrale des crises et des conflits multidimensionnels afin de promouvoir les intérêts nationaux de la Finlande. Aujourd'hui, cette conciliation des stratégies, sans alignement officiel, permet de développer l'interopérabilité et les compétences, tout en atténuant les divergences à l'intérieur du pays : un compromis optimal.

1. D'ici à 2011, les effectifs seront encore augmentés.
2. Pendant la seconde guerre mondiale, malgré les pertes et les défaites, la Finlande n'est pas occupée par les Soviétiques.
3. 350 000 personnes mobilisables (chiffre en baisse pour des causes financières).

Sous la haute direction de monsieur Frédéric Charillon, directeur de l'IRSEM

La légitimité

Définition

La légitimité est la reconnaissance du bien-fondé d'une pratique, d'une valeur ou d'une croyance qui entraîne par conséquent son acceptation. Ainsi, la recherche de l'obtention de ce critère est décisive dans l'ensemble de la vie sociale : elle concerne aussi bien les individus dans leurs interactions que les institutions sociales qui les englobent.

Enjeux

L'enjeu de la légitimité est son établissement pérenne dans les activités quotidiennes des acteurs sociaux et des groupes auxquels ils appartiennent. Afin que les individus reconnaissent par exemple qu'une norme est légitime, il est requis qu'elle leur apparaisse comme étant précisément souhaitable, vraie, utile et par conséquent nécessaire. La question de la véracité et de l'utilité est donc essentielle dans les mécanismes fondateurs de la légitimité.

Vérité et utilité

Les acteurs sociaux donnent leur assentiment aux faits qu'ils estiment plausibles, en accord avec la vérité. Afin qu'ils puissent le faire effectivement, ils développent une croyance en l'effectivité de ce critère : ils sont alors convaincus du bien-fondé d'une norme ou d'une valeur précise.

Le critère de l'utilité revient à un arbitrage entre les coûts et les avantages liés à une action ou à une valeur particulière. Dans le domaine des croyances, les individus procèdent à une évaluation de leur contenu. En effet, la diffusion des croyances dites dominantes tient essentiellement au fait qu'elles semblent porteuses d'une signification qui interpelle un grand nombre d'individus qui y adhèrent. Toute croyance est donc historiquement et socialement située. Il en résulte que lorsqu'une majorité de personnes estiment que cette croyance est légitime, la résistance à ce phénomène frappe de discrédit celles qui s'y opposent.

La légitimité politique

La croyance en la légitimité est considérée en sociologie politique comme une condition nécessaire à l'exercice de toute forme de pouvoir, qu'elle soit traditionnelle, charismatique ou légale-rationnelle (comme dans les démocraties). En effet, l'État est défini comme un groupement politique qui dispose du monopole de l'appropriation de la violence physique légitime.

Chaque type de régime politique recherchera donc le support de sa légitimité dans des ressorts différents mais nécessaires : le peuple accordera son adhésion à un gouvernement qui agit selon lui de façon adéquate. La légitimité peut reposer sur la tradition, où la croyance au caractère sacré des pratiques et valeurs anciennes et en les dirigeants qui les incarnent est une justification du pouvoir. Le charisme suppose que les individus attribuent à celui qui exerce l'autorité des qualités exceptionnelles (en termes de personnalité, de compétences, d'héroïsme, notamment) : cette compétence particulière est le fondement de l'obéissance des gouvernés. La légitimité légale-rationnelle tire son support de la croyance en la légalité des règlements et du droit conféré aux dirigeants de donner des directives. Ainsi, cette légitimité tend à se confondre avec la légalité car les individus sont tenus de se plier au respect des règles impersonnelles, y compris ceux qui gouvernent.

La légitimité relative

La légitimité produit l'acceptation dans un environnement historique et sociétal. Dès lors, la question de l'universalité de la légitimité se pose. En effet, selon les sociétés et les époques, ce qui est tenu pour légitime est susceptible de varier. Une pratique ou une valeur donnée peut être autorisée et considérée comme souhaitable alors qu'elle peut faire l'objet d'une réprobation dans un autre cadre collectif. Ce phénomène tient notamment à l'existence du changement social qui a des répercussions à tous les niveaux de la société, celui des acteurs et celui des institutions sociales telles que l'État, la famille, l'école, le travail. Ainsi, un certain relativisme s'impose quand on s'interroge sur la validité de la légitimité : les sociétés produisent un ensemble de justifications qui sont contextuellement situées et qui semblent vraies afin de susciter l'adhésion à un ordre qui est tenu pour naturel.

Sous la haute direction de monsieur Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à la Sorbonne

La création de l'Agence spatiale européenne

Un accord commun, conclu le 31 juillet 1973 entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse donne naissance à l'European Space Agency (ESA). Deux ans plus tard, le 31 mai 1975, une convention est signée portant création officielle de l'ESA.

La création de l'ESA

Le 31 juillet 1973, après de délicates négociations, les dix pays membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales (*ESRO*) trouvent un accord pour créer et financer un organisme de recherches spatiales commun : l'*ESA*. Cet organisme doit succéder à l'*ESRO* qui doit fusionner avec l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (*ELDO*). Lors de cette réunion est décidée la construction du lanceur L3S (future *Ariane*) sous maîtrise d'œuvre française, du module de la navette spatiale américaine *Spacelab*, demandé par l'Allemagne, et du satellite de télécommunications maritimes *MAROTS*, souhaité par le Royaume-Uni.

Deux ans plus tard, le 31 mai 1975, à l'issue de la conférence des Plénipotentiaires qui se déroule à Paris, les États membres de l'*ESRO* et de l'*ELDO* signent la convention portant création de l'Agence spatiale européenne (son statut a été défini le 15 avril). Dès la première année, l'Irlande est associée aux différents programmes, suivie quelques années plus tard de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et du Canada.

Missions et domaines de compétence de l'ESA

Le 31 mai 1975, l'Agence spatiale européenne est fondée. Sa mission essentielle est de « *poursuivre et de renforcer la coopération européenne, à des fins exclusivement pacifiques, dans le domaine de la recherche et de la technique et de leurs applications spatiales, en vue de leur utilisation à des fins scientifiques et pour des systèmes spatiaux opérationnels d'applications* ».

L'*ESA* a pour mission de financer la conception et la réalisation des programmes : aujourd'hui, elle assure ainsi les deux tiers des investissements spatiaux européens. De manière plus précise, elle se charge d'élaborer et de mettre en œuvre une politique spatiale européenne à long terme :

- en harmonisant les politiques des États membres ;
- en leur adressant des recommandations à destination de leurs programmes, de leurs activités, de leurs objectifs spatiaux et de leur politique industrielle ;
- en coordonnant (avec intégration progressive) des programmes nationaux avec le programme de l'ESA.

Politique budgétaire et industrielle de l'ESA

Au niveau budgétaire, l'Agence est financée par les États membres, chacun contribuant relativement à son budget national moyen (sur les 3 dernières années). Concernant les programmes facultatifs, seuls les pays intéressés y contribuent. D'autres pays peuvent apporter leur contribution financière : ils choisissent alors leur taux de participation et possèdent un droit de vote au Conseil concernant ce programme. En revanche, il existe des programmes pour lesquels la participation est obligatoire.

La politique budgétaire de l'ESA est en adéquation avec sa politique industrielle de développement de l'industrie spatiale européenne. Elle joue en effet sur le principe du « juste retour », c'est-à-dire que les contributions nationales versées à l'ESA par les États membres leur reviennent par l'intermédiaire de contrats que l'ESA passe avec les industries nationales (85 % de ses ressources servent à s'approvisionner auprès des industries) pour la participation à l'exploitation des travaux de recherche et de développement, et pour l'exploitation commerciale du programme. L'ESA a en effet recours à des appels d'offre au niveau des pays participants (entre 100 et 150 appels d'offre par an), et peut ainsi promouvoir une industrie spatiale européenne compétitive. En matière de lanceurs, l'ESA avec le CNES français ont la responsabilité de leur développement alors que leur commercialisation est assurée par la société Arianespace.

Si les programmes de l'ESA sont le résultat d'une coopération européenne, certains d'entre eux sont aussi réalisés en coopération internationale avec les États-Unis, la Russie, l'Inde, le Japon ou la Chine. À titre d'exemple notons le programme *Cassini-Huyghens* relatif à l'envoi d'une sonde vers Saturne et vers Titan, son principal satellite. À cette occasion, l'Europe a réalisé l'atterrissage le plus lointain jamais effectué.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

L'armée de l'Air de l'armistice

En vertu des conventions d'armistice imposées par l'Allemagne et l'Italie, les 22 et 24 juin 1940, l'armée de l'Air paraît vouée à une disparition pure et simple. Pourtant, alors même que le régime de Vichy s'écroule, en août 1944, des aviateurs sont toujours au service du maréchal Pétain. Pendant plus de quatre ans, sous des formes diverses, l'État français a non seulement conservé des forces armées, mais aussi une aviation qui, jusqu'à l'invasion de la zone non occupée (novembre 1942), a disposé de moyens non négligeables et participé à de nombreux combats contre les Alliés.

L'espoir d'une survie

Pourquoi, alors même que ses avions sont condamnés à être ferraillés et ses personnels licenciés, l'armée de l'air survit-elle à l'écrasante défaite du printemps 1940 ? Lors des discussions d'armistice, le général Berget, membre de la délégation française, obtient une sorte de sursis de la part de l'ennemi : les avions ne seront pas détruits, mais démontés et placés en entrepôts de stockage. Ce sont toutefois les événements qui suivent le cessez-le-feu du 25 juin 1940 qui se révèlent déterminants dans le processus de survie de l'aviation française. Lors de l'attaque britannique contre les éléments de la flotte mouillée en rade de Mers el-Kébir, en juillet, les aviateurs sont autorisés à intervenir dans les combats par les commissions allemande et italienne. La forte résistance opposée par les autorités de Vichy à la tentative de débarquement anglo-gaulliste à Dakar, en septembre de la même année, convainc Hitler que les Français sont prêts à défendre coûte que coûte leur empire. Mieux, dans les jours qui suivent cet événement, des appareils de l'armée de l'Air et de l'Aéronautique navale bombardent le port de Gibraltar à deux reprises. Dès lors, les Allemands autorisent Vichy à conserver en activité un certain nombre d'unités aériennes dont la tâche consistera à assurer la sécurité de la Métropole et des colonies. À l'automne suivant, un projet franco-allemand de reconquête de l'Afrique équatoriale, tombée aux mains de la France libre, est même étudié, mais il restera sans lendemain.

De la Syrie à la Libération

Lorsque les Britanniques se lancent, en mai 1941, à l'assaut de la Syrie et du Liban, parties intégrante de l'Empire français, Allemands et Italiens autorisent le régime maréchaliste à dépêcher sur place de nombreuses unités

aériennes qui transiteront par l'Italie et la Grèce (occupée par le Reich) pour rejoindre le Moyen-Orient. Cette collaboration militaire indirecte s'inscrit dans un cadre déterminé, où Vichy accorde des avantages substantiels à ses adversaires d'hier, notamment en Afrique du Nord (protocoles de Paris et accords relatifs à la construction d'avions et de moteurs pour le compte du Reich en territoire français).

Une fois encore, l'aviation du Maréchal affronte les Britanniques à Madagascar, en 1942, puis les forces britanniques et américaines qui débarquent en Afrique du Nord en novembre de la même année. À ce moment, l'armée de l'air de l'armistice dispose de moyens importants : 700 avions en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et près de 400 en métropole. Sans doute ne faut-il pas exagérer la puissance de ces forces qui manquent de rechanges, d'allocations en carburant et de capacités d'entraînement et que les Allemands entendent ne pas laisser trop grandir. Le 27 novembre, quelques jours après les événements d'Afrique du Nord, l'Allemagne, ayant occupé la zone sud, dissout l'armée de l'armistice dans son ensemble. Ses troupes envahissent les bases aériennes, s'emparent des matériels qui s'y trouvent et en expulsent tous les personnels.

Tandis que les éléments aériens demeurés en Afrique sont appelés à constituer, avec les Forces aériennes françaises libres, le socle d'une aviation réunifiée, ceux de métropole sont, une fois encore, condamnés à disparaître. Ayant perdu leurs avions, ils subsistent toutefois sous la forme d'un Secrétariat général à la défense aérienne, croupion d'armée de l'Air qui assure des missions, parfois pour le compte des Allemands (défense passive, DCA ferroviaire), mais n'en compte pas moins dans ses rangs nombre d'adversaires résolus de l'occupant.

Cette fiction – l'armée de l'Air réunifiée autour du général Bouscat combat désormais aux côtés des Anglo-Américains – disparaît en août 1944 dans la débâcle qui marque la fin du régime de Vichy.



Sur un aérodrome de Syrie, un *LeO-451* endommagé par un raid aérien britannique est en cours de réparation.

Le plan social

Le plan social, ou plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), correspond à un ensemble de mesures prises par une société qui doit procéder à des licenciements économiques. Son but est d'en limiter le nombre et de favoriser le reclassement des salariés licenciés.

Une entreprise peut être amenée à devoir licencier tout ou partie de ses salariés. Elle procède alors à des licenciements économiques dont les critères sont directement liés aux impératifs de sa nouvelle organisation. Dans ce cadre, elle étudie, pour chaque nature d'emploi, la valeur professionnelle du salarié, sa polyvalence, ses charges et son ancienneté. Les licenciements sont ensuite effectués par catégorie de salariés, en tenant compte de l'effectif total.

Conditions d'application du plan social

Le PSE s'applique dès lors qu'un employeur envisage de licencier pour motif économique au moins 10 salariés sur une période de 30 jours au sein d'une entreprise d'au moins 50 salariés (article L. 1233-61 du code du Travail).

Si le projet de licenciement concerne moins de 10 salariés sur une période de 30 jours ou si l'entreprise a moins de 50 salariés, le PSE n'est pas obligatoire.

Notification du projet

La réunion de mise en place du PSE s'effectue sous le contrôle des représentants du personnel, destinataires de tout renseignement utile sur le projet de licenciement collectif. Elle permet d'expliquer les raisons et les modalités des licenciements.

Selon l'article L.1233-46, le projet doit être notifié à l'Inspection du travail, au plus tôt le lendemain de la première réunion des représentants du personnel ou du comité d'entreprise (CE).

Selon l'article L.1233-53 pour les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE, l'Inspection de travail vérifie dans le délai de 21 jours à compter de la date de la notification du projet le respect des règles relatives aux modalités de licenciement. Pour les entreprises obligées d'établir un PSE, l'autorité administrative peut présenter toute proposition pour compléter ou modifier le plan de sauvegarde de l'emploi, en tenant compte de la situation économique de l'entreprise.

Dans les entreprises de 50 salariés ou plus, lorsque le projet de licenciement concerne 10 salariés ou plus dans une même période de 30 jours, l'employeur notifie le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception après la notification par l'autorité administrative de la décision de validation ou de

la décision d'homologation, ou à l'expiration des délais de réponse tacite de l'administration prévus à l'article L. 1233-57-4. Il ne peut être procédé, sous peine de nullité, à la rupture des contrats de travail avant cette notification.

Primes et indemnités de licenciement économique

La loi garantit une indemnité de licenciement économique aux salariés, même à temps partiel, ayant au moins un an d'ancienneté. En plus, d'autres indemnités peuvent être prévues (prime contractuelle de licenciement, prime prévue par convention collective, etc.). Dans ce cas, le salarié perçoit la prime la plus avantageuse.

Le plan de reclassement

Un PSE comprend nécessairement un plan de reclassement. Ses mesures entrent en vigueur après homologation par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (la DIRECCTE). Celles-ci ont pour but de limiter le nombre de licenciements ainsi que leurs modalités d'application, au regard des moyens de l'entreprise (article L.1233-61). Elles privilégient les salariés dont le licenciement ne peut être évité et qui présentent des caractéristiques sociales, personnelles, ou des qualifications qui rendent leur réinsertion difficile.

Selon l'article L. 1233-62, ces mesures peuvent concerner le reclassement interne ou externe des salariés.

Le PSE dans une entreprise à l'effectif de plus de 1 000 salariés doit obligatoirement comprendre une proposition d'adhésion à un congé de reclassement. La durée du congé se situe entre 4 et 9 mois, préavis inclus, la rupture du contrat n'intervenant qu'au terme. Pour la période excédant le préavis, le salarié est rémunéré par l'employeur à hauteur de 65 % de son salaire brut antérieur, ce montant ne pouvant être inférieur à 85 % du SMIC.

En revanche, le PSE pour une entreprise de moins de 1 000 salariés doit comprendre une proposition d'adhésion à une convention de reclassement personnalisée (CRP) entre l'État et le salarié. En cas d'adhésion, la rupture du contrat intervient immédiatement par consentement mutuel et le salarié a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La durée de la CRP est de 12 mois au cours desquels le salarié, qui abandonne 2 mois de préavis versés à Pôle Emploi, est indemnisé à hauteur de 80 % de son salaire brut antérieur. À l'issue de la CRP, le salarié est pris en charge par Pôle Emploi.

Enfin, l'entreprise peut prévoir à sa convenance d'autres mesures, comme le versement de primes d'incitation au départ volontaire, ou des primes à l'embauche pour les entreprises d'accueil.

Les mathématiques arabes

« *La philosophie est écrite dans ce grand livre qui se tient constamment ouvert devant les yeux (je veux dire l'Univers), mais elle ne peut se saisir si tout d'abord on ne se saisit point de la langue et si on ignore les caractères dans lesquelles elle est écrite. Cette philosophie, elle est écrite en langue mathématique ; ses caractères sont des triangles, des cercles et autres figures géométriques, sans le moyen desquels il est impossible de saisir humainement quelque parole, et sans lesquels on ne fait qu'errer vainement dans un labyrinthe obscur.* »

Galilée, *Il Saggiatore*, 1623

Les juristes musulmans sont confrontés à des problèmes pratiques pour la répartition du calcul des impôts, de l'aumône et du partage des héritages selon la loi coranique. Les mathématiques sont alors la science qui leur offre une solution. Les mathématiciens arabes, qui traduisent et enrichissent les travaux des Grecs, connaîtront une véritable expansion du x^e au xi^e siècle avant d'être éclipsés par les tourments politiques qui vont traverser le monde musulman.

Un héritage

Vers l'an 800 les califes abbassides bâtissent à Bagdad une nouvelle capitale qu'ils veulent centre spirituel mais aussi intellectuel. À cet effet ils créent la *Maison de la Sagesse*, dans laquelle se retrouvent des scientifiques, souvent persans, arabes, mais aussi des chrétiens de Constantinople. Ces érudits entreprennent de traduire les manuscrits grecs achetés à prix d'or par les califes. Mais, pour ces scientifiques d'Orient, se pose le problème de la traduction des textes en arabe qui, avec la conquête musulmane, devient la langue officielle. Les Arabes doivent donc comprendre et assimiler les notions grecques pour les adapter à leur propre culture. Cette traduction infléchit leur pensée scientifique vers une connaissance analytique. Entre les x^e et xi^e siècles, les mathématiciens arabes s'intéressent aux différentes disciplines mathématiques : Al-Karaji et Abu Kamil approfondissent le travail de Diophante d'Alexandrie sur les équations. Abu al-Wafa traduit les travaux d'Euclide sur la géométrie. Les savants arabes tiennent à refaire les calculs pour gommer les imprécisions. Ils reprennent ainsi les travaux d'Ératosthène sur la mesure de l'arc du méridien de la Terre et le recalcule par deux fois.

Les scientifiques grecs ont une vision empirique et contemplative des mathématiques. Ils définissent des lois générales qui régissent la nature. À

l'inverse, les Arabes « personnalisent » le nombre, qui devient un être actif pouvant être associé à d'autres, devenir pair ou impair. Cette nouvelle approche mathématique favorise de développement de l'algèbre. Le terme arabe, *al-jabr*, signifie « réduction d'une fracture » et permet de résoudre des problèmes complexes.

Les travaux

Au début du IX^e siècle, le mathématicien perse Al-Khwarismi⁽¹⁾, dans son livre *Kitab al-jabr wa al-muqabala* (*Abrégé du calcul par la restauration et la comparaison*), évoque dans six chapitres autant d'équations : le carré, la racine carrée, la constante. Il renforce l'usage de la trigonométrie en établissant des tables des sinus et des tangentes. Il étudie aussi les mathématiques indiennes et reprend leur système décimal à neuf chiffres et un zéro qui permet d'effectuer des calculs basiques (addition, multiplication, division) mais aussi des fractions complexes. Les anciennes méthodes d'origine syriaque divisent les nombres en 9 unités, 9 dizaines et 9 centaines. Pour définir un nombre à plusieurs dizaines, les mathématiciens utilisent alors les 28 lettres de l'alphabet. Au X^e siècle, le pape Gerbert d'Aurillac (Sylvestre II) se procure un exemplaire de son ouvrage et le monde chrétien découvre l'*al-jabr* qui devient l'*algèbre* à force de prononciation occidentale.

En matière de géométrie, les Arabes s'inspirent aussi des travaux des Grecs et des Indiens. Ainsi, les formules de calcul des aires et des volumes sont vérifiées et affinées. Ils développent des analyses numériques permettant de calculer le volume de cônes et de pyramides tronquées. Dans son ouvrage *De la mesure du cercle*, Archimède définit de manière empirique la valeur de Pi (π). Les mathématiciens arabes comprennent son caractère irrationnel – qui ne peut pas s'exprimer comme un rapport de deux nombres entiers – et donc l'infinité de son développement décimal.

Les mathématiques, qui tendent à comprendre le monde en le rationalisant, sont un langage universel. Les mathématiciens arabes, héritiers de la culture indienne et grecque, vont influencer l'Occident qui à son tour connaîtra un véritable épanouissement avec les travaux de Descartes, Galilée, Newton ou Leibniz.

1. Son nom latinisé par les mathématiciens occidentaux, « *Algoritmi* », est à l'origine du terme *algorithme*.

La bataille de Poitiers

Au mois d'octobre 732, l'armée franque commandée par Charles Martel et Eudes d'Aquitaine met en déroute les troupes de l'émir Abd al-Rahmân venues piller le Sud-Ouest de la France. Cette défaite marque la fin de l'expansion des musulmans vers le nord et renforce considérablement le pouvoir des Carolingiens sur le royaume franc.

Le royaume des Francs

Selon une tradition mérovingienne bien établie, après la mort du souverain, le royaume doit être partagé entre les enfants masculins. Cette coutume, quoique égalitaire, n'est pas de nature à stabiliser le pouvoir royal. Ainsi, à la mort de Clovis en 511, le royaume des Francs est morcelé en plusieurs royaumes : l'Aquitaine, l'Austrasie, la Bourgogne et la Neustrie. À la tête de ces territoires règnent des rois qui délèguent souvent leurs prérogatives politiques au « maire du palais », un intendant qui s'arroge au gré du temps tous les pouvoirs royaux.

Les raids des musulmans

Au sud des Pyrénées, une grande partie de la péninsule Ibérique, *Al-Andalus* en arabe, est conquise en 711 par les Maures, qui instaurent un émirat à Cordoue. En 719, les musulmans envahissent le pays des Francs en longeant les vallées du Rhône et de la Garonne. Ils mènent alors une série de razzias (des attaques rapides) pour s'emparer des trésors des abbayes. Eudes, le duc d'Aquitaine, les repousse à Toulouse en 721. Mais Othman, un chef militaire arabe, établit tout de même des camps qui deviennent des petites colonies, si bien qu'il fait sécession avec l'émirat d'Espagne et noue une alliance avec le roi Eudes. Au printemps 732, l'émir d'Espagne, Abd al-Rahmân, qui veut faire entendre raison à ce dissident, franchit les Pyrénées et affronte victorieusement les troupes d'Othman. Pour affaiblir le duc d'Aquitaine, il décide aussi de mener une expédition sur la province, riche de nombreuses églises et de terres agricoles fertiles. Il brûle ainsi la ville de Bordeaux, puis la basilique Saint-Hilaire de Poitiers. Le duc d'Aquitaine ne peut contenir cette invasion et fait alors appel à son suzerain mérovingien Charles, duc d'Austrasie, qui est aussi maire du palais. Ce dernier prend la tête d'une armée et rejoint le duc d'Aquitaine près de Tours.

La bataille

Aujourd'hui encore, les historiens hésitent sur le lieu et la date précise de la bataille. Toutefois, les chroniqueurs du Moyen Âge s'accordent sur

un lieu situé dans la région du Poitou, non loin de l'axe de la voie romaine Poitiers-Tours. En effet, après avoir saccagé Poitiers, Abd al-Rahmân décide de piller l'abbaye Saint-Martin de Tours, mais pour affaiblir l'armée andalouse, lourdement chargée par le butin gagné à Tours, les Aquitains et les Francs mènent de petites escarmouches. Non loin de Poitiers, Abd al-Rahmân passe à l'offensive et ordonne à sa cavalerie d'anéantir l'armée franque regroupée dans la plaine. Les troupes de Charles repoussent l'assaut et réussissent à tuer Abd al-Rahmân. Les Aquitains prennent à revers les Arabes en attaquant leur camp. Les combattants musulmans, craignant désormais pour leur butin et leur famille, abandonnent le champ de bataille et, la nuit venue, s'enfuient. Le lendemain matin, les Francs acclament Charles, qui gagne le surnom de *Martel* (*le marteau des infidèles*).

Conséquences

Après la bataille de Poitiers, les musulmans ne tenteront plus de conquérir la Gaule, dont le climat rude convient peu aux cavaliers venus du désert. De plus, l'Empire musulman est alors en proie à une guerre intestine qui n'est pas propice à de nouvelles conquêtes. Les troupes d'Abd al-Rahmân se replient donc en Espagne, au-delà des Pyrénées, mais ne cessent pas pour autant de piller la Gaule. Les montagnes sont une frontière naturelle qui garantit une certaine impunité après les raids. En 735, ils s'attaquent à Avignon puis à la Bourgogne. Charles Martel, qui veut asseoir son pouvoir sur l'ensemble du territoire franc, se porte au-devant des envahisseurs et réussit à les chasser. Cette campagne militaire démontre la nécessité d'avoir une armée mobile et très disponible. Pour s'assurer de cet avantage stratégique, Charles Martel décide de former une puissante cavalerie et distribue des terres à ses capitaines pour s'assurer de leur loyauté. En 737, à la mort du roi des Francs, Thierry IV, Charles Martel gouverne à sa place sans toutefois posséder le titre légal de roi. Il décide de partager son royaume entre ses deux fils, Pépin le Bref et Carloman. La dynastie carolingienne est née.

La bataille de Poitiers n'est pas une grande victoire militaire du point de vue stratégique, mais elle marque un tournant dans l'histoire de France. En effet, après cette bataille, la menace d'une conquête musulmane est écartée par les Carolingiens qui, forts de leurs succès militaires, s'emparent du pouvoir et fondent une dynastie.

Le socialisme

Le terme socialisme englobe l'ensemble des doctrines économique-politiques qui cherchent à réorganiser la société sur la base d'une prééminence de l'intérêt collectif sur les intérêts privés, leur finalité étant la disparition des inégalités sociales.



DR
Jean Jaurès

Le socialisme naît, au début du XIX^e siècle, d'un refus d'accepter la condition inhumaine des ouvriers entraînée par la Révolution industrielle, dans le sillage d'une démarche d'intellectuels cherchant à opposer une solution de remplacement au capitalisme libéral. Les premières propositions relèvent de l'utopie ; il faut attendre, d'une part, la puissante analyse de Karl Marx (1818-1883)⁽¹⁾ et, d'autre part, l'émergence d'un mouvement ouvrier structuré par le syndicalisme pour que le socialisme s'organise en formations politiques crédibles.

Créée en 1864, la première Internationale ne résiste pas aux rivalités internes et à la guerre franco-allemande de 1870. Il faut attendre la fin du siècle pour que le mouvement socialiste devienne, dans les pays industrialisés d'Europe, un acteur politique important. Le point de départ est le développement, en Allemagne, d'une grande formation ouvrière qui prend, en 1890, le nom de parti social-démocrate d'Allemagne (SPD). Lié à un puissant mouvement syndical, l'essor de ce parti consacre le triomphe des thèses marxistes. Celles-ci s'imposent bientôt au sein des autres partis socialistes en Italie, en Belgique, en France et dans l'Empire austro-hongrois. Seul le socialisme britannique, plus tardif (le *Labour Party* est fondé en 1906), ne se réfère pas au marxisme. En 1889, ces formations se fédèrent dans la deuxième Internationale, animée, entre autres, par Jean Jaurès (1859-1914), et dont les partis représentent, dans leur parlement respectif, une opposition de gauche avec laquelle il faut compter. Cette social-démocratie européenne reste fidèle de manière orthodoxe à l'idéal marxiste. Néanmoins une évolution s'amorce et remet en question la voie révolutionnaire, une ligne réformatrice faisant plus confiance à la conquête pacifique du pouvoir par le jeu du suffrage universel. Mais cette dynamique est brisée par la première guerre mondiale et la Révolution russe de 1917.

Lénine et les bolcheviks prônent une interprétation peu orthodoxe de Marx, appelée le marxisme-léninisme. Vivement critiqués par nombre de sociaux-démocrates européens, ils créent, en 1919, la troisième Internationale (*Komintern*), qui provoque des scissions dans tous les partis sociaux-démocrates : dans chaque pays, des sections se constituent en partis communistes.

Les partis sociaux-démocrates européens résistent, leur opposition au communisme soviétique précipitant l'évolution réformiste amorcée avant 1914. S'ils restent fidèles au projet de collectivisation des moyens de production, ils l'envisagent sous la forme des nationalisations ou de l'encouragement au coopérativisme. Face à la dictature soviétique, ils proclament leur attachement au multipartisme et à la démocratie représentative. En 1932 et pour la première fois, l'un d'entre eux, le parti social-démocrate suédois, obtient une majorité parlementaire et accède au pouvoir. En mai 1936, en France, les élections portent au pouvoir le Front populaire. Cette coalition conduite par les socialistes de la SFIO engage des réformes d'inspiration sociale-démocrate (semaine de 40 heures, congés payés...) et inaugure une politique de nationalisations dans la banque, les industries d'armement et les transports.

Au terme de la seconde guerre mondiale, la place et la montée en puissance de l'URSS en Europe de l'Est achèvent d'approfondir la fracture entre communisme et social-démocratie. En Allemagne, le SPD annonce clairement sa rupture avec l'héritage marxiste en reconnaissant la légitimité de l'économie de marché et de la propriété privée, option qui l'amène au pouvoir, sous la conduite de Willy Brandt (1913-1992). Confrontée à la rapide évolution économique et sociale intervenue depuis 1960, puis à la longue et profonde crise structurelle qui accompagne la mondialisation des échanges, la social-démocratie, détachée du marxisme, est à la recherche d'un projet nouveau. En France, le discours du parti socialiste est encore marxisant jusqu'à l'élection présidentielle de 1981 ; mais, parvenus au pouvoir, les socialistes français ne tardent pas à adopter une ligne plus nuancée.



Willy Brandt

DR

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 26, avril 2006, Marx, le travail.

Le sacrifice suprême

L'article premier du statut général des militaires (SGM) dispose que « [l']état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité »⁽¹⁾.

Absent dans la version précédente, l'ajout du consentement au sacrifice suprême dans un texte normatif encadrant l'activité militaire ne peut s'exonérer d'un questionnement moral. À une époque où la guerre devient une option de dernier recours, où les populations occidentales sont bercées du doux rêve des guerres sans morts, où les techniques permettent d'extraire le combattant de la zone de risque, où les conflits sont rejetés à la périphérie de ce havre de paix kantienne que représente l'Europe, l'exigence du don de soi ne manque pas de surprendre, et ce au moins à deux titres.

D'une part, le mythe sacrificiel renvoie inévitablement à une histoire construite sur l'idée d'une menace directe des intérêts nationaux (territoire et population en tête⁽²⁾) méritant que l'on meure pour leur défense. L'idée de menace permanente trouve ses racines philosophiques dans une vision hobbesienne des relations entre États, fondées sur une défiance réciproque renforcée au sein du monde post-westphalien par l'anarchie supposée résulter de l'absence d'instance régulatrice supranationale sur la scène internationale. Cette approche réaliste, dont on trouve l'origine dans *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide, demeure le paradigme dominant permettant d'analyser les relations entre États. À ce titre, l'état de danger permanent découlant de ce postulat nécessite que des hommes et des femmes acceptent de mourir pour assurer la survie de l'État et donc de la Nation. À cela s'ajoute la sacralisation de la Nation après la Révolution. Rousseau affirmait dans son *Contrat social* qu'« il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs » et notamment celui de mourir pour la patrie élevée au rang de dieu séculier. À l'amour de Dieu se substitue alors celui de la patrie légitimée par ailleurs dans sa demande de sacrifice par l'idée de contrat social. Or de nouvelles approches ont vu le jour, remettant en question le réalisme historique. Ainsi, la menace aux portes de la France ne semble plus être, pour certains, une hypothèse de travail. Sur quelle base morale peut-on dès lors exiger d'être humains qu'ils

renoncent à leur vie ? D'autant que la vie ayant un caractère sacré, seul l'individu peut décider de manière autonome et rationnelle de s'en priver, sauf à nier le caractère surrogatoire du sacrifice.

Par conséquent, et c'est là le second point, l'imposition légale du sacrifice consenti résonne comme un paradoxe. Si les militaires consentent traditionnellement à donner leur vie au nom des intérêts supérieurs de la Nation, pourquoi l'exiger normativement ? L'éloignement du spectre de la guerre depuis le début des années 1960, puis le retour en force des interventions militaires après l'effondrement du bloc soviétique, ont tour à tour favorisé un effacement de la mort guerrière puis sa réintroduction dans l'univers des Français. L'engagement en Afghanistan a fini de réarticuler la conflictualité avec la mort au combat, notamment après l'embuscade d'Uzbin en 2008. Le problème moral se pose donc en termes de négation du caractère surrogatoire du sacrifice découlant de son inclusion dans le SGM. David Heyd définit l'acte surrogatoire comme allant « au-delà du devoir ». Le rapprochement avec la distinction kantienne entre agir *par devoir* et agir *conformément au devoir*, seul le premier cas étant moral, est inévitable. Pour conserver sa valeur intrinsèque, le sacrifice suprême doit être un acte décidé librement, autrement dit sans contrainte normative. Sans cela, il devient une simple sujétion du métier des armes, une caractéristique du professionnalisme militaire. Nous touchons là à une autre problématique morale liée à cette imposition du consentement au don de soi : comment obtenir « *le respect des citoyens et la considération de la Nation* » évoqués dans le SGM si le sacrifice suprême n'est rien d'autre qu'une obligation professionnelle ?

Quel que soit le positionnement sur ce sujet éminemment complexe, il faut garder à l'esprit que le renoncement à la vie n'est jamais gratuit. S'il ne peut être indexé à une contrepartie matérielle, la valeur de la vie étant incommensurable, le don est toujours attaché à un contre-don. En l'occurrence, donner sa vie pour une transcendance ne peut s'envisager sans l'assurance d'une reconnaissance de la valeur de ce renoncement exorbitant.

1. Loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires.

2. Voir à ce titre l'ordonnance n° 59-147, portant organisation générale de la Défense, du 7 janvier 1959.

Perceval ou le Conte du Graal

Roman d'éducation et d'initiation, le *Conte du Graal* (1182-1183) raconte le parcours chevaleresque, courtois et religieux de Perceval et des chevaliers de la cour du roi Arthur. Ignorant, élevé loin des structures féodales, Perceval réussit à s'imposer comme un chevalier modèle, pour lequel le Graal devient la quête ultime.

Le roman *Perceval* a été commandé à Chrétien de Troyes par Philippe de Flandre⁽¹⁾, fervent catholique et parrain du jeune roi Philippe-Auguste dont il dirigeait l'éducation. Il souhaitait que le *Conte du Graal* soit une lecture à valeur éducative, qui transmette à travers le contexte de conquêtes chevaleresques, des leçons de morale pratiques.

Un roman d'éducation

Au début du roman, Perceval est un jeune héros *nice*⁽²⁾ qui vit dans la forêt. Grâce aux maîtres rencontrés sur son chemin (Gornement de Gort, l'ermite...), il acquiert une éducation chevaleresque, courtoise, amoureuse⁽³⁾ et religieuse, qui lui permet d'assimiler le code de la bonne société et d'être reconnu socialement, puis d'accéder à la connaissance de lui-même et à l'épanouissement de sa personnalité. À chaque étape de son apprentissage, il suit le même schéma : éblouissement, révélation, et retour sur lui-même (il est ébloui lorsqu'il voit le Graal pour la première fois, puis comprend qu'il s'agissait réellement du Graal, et enfin prend conscience des moyens de s'en emparer).

Perceval, après s'être construit en tant qu'homme, se dépouille des valeurs acquises pour en conquérir de plus grandes et devenir encore meilleur. Si Gauvain, neveu du roi Arthur, traverse également des épreuves et des humiliations, il ne parvient pas au niveau de Perceval en termes de valeur exceptionnelle à cause de sa prudente maîtrise de lui-même et de son apparente perfection. Le roman enseigne en effet qu'il faut risquer et savoir perdre pour véritablement gagner.

Le mythe du Graal à l'époque médiévale

Initialement, le « *graal* » désignerait dans le langage commun un large plat creux destiné à présenter divers poissons. À l'époque de Chrétien de Troyes, de nombreuses œuvres, en France comme à l'étranger, développent ce mythe. Selon les versions, il correspond tantôt au Saint Calice, symbole de la célébration de la première messe, tantôt à une pierre, qui évoquerait la réconciliation du divin avec l'humain (interprétation issue de l'alchimie).

Le mythe du Graal selon Chrétien de Troyes

Dans *Perceval ou le Conte du Graal*, Chrétien de Troyes reprend le mythe médiéval du Calice, issu de la « matière de Bretagne »⁽⁴⁾, qui doit révéler aux chevaliers de la Table ronde un sens profond en vue du rétablissement de l'harmonie entre les hommes et de l'ordre du monde.

Dans le roman, à mesure que Perceval progresse dans sa formation chevaleresque, il définit sa quête ultime comme étant celle du Graal. Chaque apprentissage le rapproche alors un peu plus du mythe : la découverte de l'amour lui permet de voir en l'être aimé la beauté divine qui est un accès au Graal, tout comme la recherche du salut ouvre l'une de ses portes. Lorsque le Graal apparaît au château du Roi Pêcheur⁽⁵⁾ – qui est prisonnier d'une malédiction plongeant tous les habitants de sa demeure dans une grande souffrance –, Perceval reste passif et ne pose aucune question, par humilité. Il comprendra plus tard qu'il aurait dû se préoccuper du malheur d'autrui et faire preuve de compassion pour libérer le château de son mal, mais aussi qu'il doit expier ses fautes pour pouvoir conclure sa quête (il a quitté sa mère, qui en est morte de chagrin). Néanmoins, entièrement dévoué au Graal, il en oublie la religion. Une fois Perceval repent, le roman aux couleurs initiatiques fait de cette coupe un symbole de la Passion du Christ. Mais la quête ne prend pas fin : le roman semble inachevé.

Chrétien de Troyes christianise le Graal qui devient le Saint Graal

Avec Chrétien de Troyes, le Graal prend la forme d'une coupe d'or aux vertus de la corne d'abondance, dans la lignée des traditions celtique et chrétienne. Il devient le Saint Graal, porteur d'une hostie qui sans cesse renaît et qui est capable de nourrir à elle seule un saint homme. Véritable relique chrétienne, il est l'objet d'une quête, symbole de la grâce de Dieu et de son œuvre rédemptrice.

Si l'on peut considérer que ce symbole a été abusivement christianisé, il n'en demeure pas moins que cette inflexion a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives à la création médiévale. En plus de faire écho à un inconscient collectif fortement christianisé, le Graal a permis d'enrichir la légende arthurienne grâce au motif de la quête. Les rites d'initiation du chevalier, répétitifs et atemporels, ainsi que l'évocation d'un Graal symbole de la terre malade, font place à une histoire à la fois humaine et sacrée qui s'inscrit dans le temps, une histoire dans laquelle le chevalier, porté par sa destinée, façonne son devenir.

Avec son roman, Chrétien de Troyes fait du Graal une quête spirituelle, dont l'évocation devient la quintessence de la création poétique.

1. Il lui a fourni un ouvrage pour modèle qui n'a pas été retrouvé.
2. Issu de *nescius* en latin, « nice » est un terme d'ancien français qui désigne une extrême naïveté.
3. Un chevalier courtois est un jeune homme séduit par une dame, c'est-à-dire une femme de plus haut rang et mariée. Afin d'être digne d'elle, il se surpasse à travers ses exploits chevaleresques. Hantés l'un par l'autre, ils deviennent prisonniers de leur passion.
4. Ensemble de légendes et de chansons développant des thèmes merveilleux (fond païen et mysticisme celtique) diffusé par les jongleurs gallois et armoricains et qui ont alimenté les romans dits « bretons » entre 1150 et 1250 environ.
5. Sa blessure à la cuisse lui permet seulement de pêcher (atteinte symbolique à sa virilité).

Sous la haute direction de madame Anne Vial-Logeay, maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen

Cordoue et l'Alhambra de Grenade

En 711, les Arabes remportent à Guadalete une victoire contre les Wisigoths qui leur offre une grande partie de la péninsule Ibérique, Al-Andalus. En 719, la capitale est transférée de Séville à Cordoue. Dans cette ville, Abd al-Rahman entend construire une mosquée qui puisse rivaliser avec celle de Damas. Au ^{xiv}e siècle, les derniers princes musulmans bâtissent à Grenade l'Alhambra, un palais qui se veut l'héritier de Cordoue.

La grande mosquée de Cordoue



DR

La grande mosquée de Cordoue.

Après avoir échappé au massacre de sa famille en Syrie, Abd al-Rahman, petit-fils du Calife omeyyade, s'installe en Espagne. En 719, il décide de bâtir une mosquée sur l'emplacement d'un ancien temple romain dédié à Janus, et depuis reconverti par les Wisigoths en basilique chrétienne. Le plan initial arrêté par les architectes musulmans s'inspire des palais orientaux.

Pourtant, vue de l'extérieur, cette bâtisse n'a rien d'engageant et ressemble à un austère château fortifié de hauts murs de briques. Mais, une fois franchie cette muraille, on découvre une cour dite « des Orangers » (*Los Naranjos*) qui accueille les fidèles. Ils trouvent là, loin de l'agitation de la rue, un lieu calme et propice à la méditation au milieu de cyprès, de grenadiers et d'orangers. Après des ablutions dans les bassins prévus à cet effet, le croyant entre dans la salle de prière qui se compose d'une série de onze nefs. Cette salle, agrandie trois fois entre 833 et 987, mesure plus de 23 000 m² et devient la plus grande mosquée du monde musulman médiéval. Les fidèles déambulent au milieu d'une forêt de 600 colonnes de marbre hautes de plus de 9 mètres et agrémentées de chapiteaux d'inspiration romaine supportant des arcs en forme de fer à cheval. Cette enfilade de colonnes, dont la monotonie des arcs est volontairement brisée par l'alternance de la brique et du marbre blanc, confère au lieu une certaine majesté. Au plafond, à intervalles réguliers, des coupoles en bois de cèdre diffusent parcimonieusement de la lumière. Le *mihrab*, qui est traditionnellement dans une mosquée une niche indiquant au croyant la direction de la Mecque, est, à Cordoue, une vaste salle heptagonale surmontée d'une coupole en marbre blanc orientée vers Damas. Des artisans, venus de Byzance, décorent ce lieu de stuc ciselé et de mosaïques de verre bleu ou rouge dont les motifs s'entremêlent sur un fond doré, au-dessus de citations coraniques.

Le souverain se réserve un lieu de prière personnel, la *maqsûra*, dont les couleurs vives réchauffent l'endroit et où la pensée s'élève vers la voûte soutenue par un entrecroisement complexe d'arcs.

En 1236, Cordoue est reprise par les Espagnols, qui transforment la mosquée en cathédrale.

L'Alhambra de Grenade

Les rois espagnols battent en 1212, à la bataille de Las Navas de Tolosa, les troupes musulmanes et pénètrent en Andalousie. Désormais, les Arabes se regroupent dans le sud de la péninsule, autour du royaume de Grenade. En cette période troublée, les souverains musulmans décident de s'installer dans une citadelle posée sur une colline. Derrière d'imposantes murailles, une ville s'organise en terrasses successives au centre desquelles se trouvent le palais et la mosquée. Cette ville prospère accueille des magasins, des artisans et des bains publics mais aussi des citernes d'eau pour résister à un siège. Cette austère muraille en pierre rouge protège l'Alhambra, ou « *citadelle rouge* », un ensemble architectural de plusieurs cours dont le décor exubérant invite au plaisir et à la détente. L'ensemble s'ordonne autour de bassins et de jardins qui sont une véritable prouesse hydraulique dans cette région désertique.



L'Alhambra de Grenade.

Au centre de la cour des Lions, une vasque en albâtre est soutenue par douze lions. De cette fontaine partent quatre allées où circule un filet d'eau qui quadrille l'espace en autant de jardins et aboutit à un déambulatoire protégé par de fines colonnes surmontées d'arches en stuc finement sculptées qui rappellent des stalactites. Cette galerie donne accès à une série de pièces délicatement décorées. Ainsi, la salle des Abencérages supporte une coupole dorée en forme d'étoile. La salle des Rois recèle une exception dans l'art musulman : des fresques, dans lesquelles on devine l'influence chrétienne, représentent des scènes chevaleresques de chasse ainsi que le portrait des premiers souverains. Enfin, la salle des Deux Sœurs offre au visiteur un ensemble d'arcs ciselés et de faïences murales d'un raffinement extrême.

L'art musulman espagnol s'inspire des techniques byzantines et de la finesse des constructions orientales. Il s'y ajoute l'amour des jardins et de l'eau, comme un avant-goût de paradis dans cette Andalousie brûlée par le soleil.

Left or right?

Way of life, food, humour, weather (bad, even British people admit it!), etc; we are neighbours and yet, there are so many differences between France and the UK that counting them would take ages.

One of them is the side of the road on which we drive our cars.

“Drive on the left” is the first road sign you’ll see when you get off the ferry in Dover.

So it’s right for the French and left for the British. French people think that the Brits drive on the wrong side of the road and the Brits think that we are the ones who drive on the wrong side!

There is a plain explanation for this difference: most people are right-handed and this was the main factor contributing to which side of the road people initially chose.

Let’s go back in history: Ancient Romans used to drive their chariots with the reins in their right hands (the dominant hand), which allowed them to whip their horses with their left hand. This lowered the risk of accidentally whipping a passing chariot. In Medieval times, knights and noblemen rode on the left side of the road. In case of an attack, they were then able to draw their swords quickly and defend themselves.

This custom lasted for centuries because there weren’t many travellers and roads weren’t paved or marked to direct traffic.

Things started to change after the Napoleonic wars. Napoleon decided to make right-side driving on main roads compulsory in Europe. The UK was undefeated so it didn’t comply with the rule.

At the beginning of the 20th century, Henry Ford designed his Model T with the driver sitting on the left side of the car. Cities grew and roads became more and more busy so some uniformity was needed. By the end of the 1960s, most countries all over the world had changed to right-side driving.

However, almost 50 countries still drive on the left nowadays. Not only the UK drive on the left side of the road but also many Commonwealth countries (India, Australia but, funny enough, not Canada which switched to right-side driving in the 1920s). Japan too, which is a bit of mystery since it’s not a former British colony.

Anyway, changing would be difficult as towns in those countries were designed to accommodate left-handed driving so switching to right-handed driving would be expensive and complex. So next time you’re in London; don’t forget to look right then left before crossing the road!

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Patrice Sauvé, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Bernard Dartaguiette, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Pierre-Henri d'Argenson, *rapporteur à la Cour des comptes.*

Jacques Villain, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*